



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

#### DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

### SERVICE DU SUIVI ET CONTRÔLE DES VÉHICULES ADMINISTRATIFS (SSCVA)

## PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION TECHNIQUE DES VÉHICULES RÉPARÉS

### → Qu'est-ce que le PV de réception technique des véhicules réparés ?

Le visa de bon de commande présentant des grands travaux d'entretien et/ou de réparations est toujours émis avec la mention « sous réserve de réception technique à la fin des travaux ».

Le PV est établi après la vérification de la conformité de l'exécution de ces grands travaux de réparation aux bons de commande.

### → Qui sont concernés par le PV de réception technique des véhicules réparés ?

Les Ordonnateurs Secondaires des organismes publics et des organismes rattachés sont ciblés par cette démarche.

### → Quelles sont les conditions d'obtention ?

Le PV de réception technique des véhicules réparés s'obtient sur présentation obligatoire des véhicules ayant fait l'objet de grands travaux au SSCVA.

### → Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité 48h après la date du RDV pour présentation du véhicule.

### @ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour obtenir le PV de réception sont les suivants :

- ✓ Demande de réception technique adressée au Chef du SSCVA
- ✓ Photocopie certifiée de la facture définitive et du Marché
- ✓ Bon de commande original visé par le SSCVA

#### Chef du Service du Suivi et Contrôle des Véhicules Administratifs



Bâtiment SSCVA - Porte 21 -  
Rue RASETA - Andraharo



[sscva.dpe@dgfag.mg](mailto:sscva.dpe@dgfag.mg)



032 11 086 12 / 034 60 225 55